

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 MARS 2023.

1. Communications-/

2. PCS-Plan de Cohésion sociale - Rapport d'activités, rapports financiers 2022 et modification du Plan 2023 : approbation

Dans le cadre du Plan de Cohésion sociale, chaque pouvoir local bénéficiaire est tenu de justifier annuellement l'emploi de la subvention en communiquant pour le 31 mars au plus tard son dossier justificatif. Le Rapport financier est généré automatiquement via le module eComptes. Pour ce qui concerne le rapport d'activités, le tableau de bord Excel de suivi du PCS a été mis à jour : les indicateurs de réalisation, d'activité et de résultats ont été complétés pour chaque action prévue en 2022 avec les données réelles. Des commentaires ont été formulés dans la rubrique des fiches action prévue à cet effet. De nouvelles actions ont également été ajoutées au Plan. Le tableau de bord a donc été actualisé en ce sens.

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de bord modifié du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 et à approuver les rapports financiers 2022 du PCS et de l'article 20.

3. CPAS-Rapport d'activités 2022 de la Commission locale pour l'énergie (CLE) : information

Le Collège communal propose au conseil de prendre acte du rapport annuel 2022 de la Commission Locale pour l'Energie transmis par le CPAS.

4. Cultes-Fabrique d'Église protestante EPUB Rongy - Taintignies - compte de l'exercice 2022 : approbation

En vertu :

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus

-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

Le compte de l'exercice 2022 de la Fabrique d'Eglise protestante EPUB Rongy - Taintignies doit être soumis à tutelle d'approbation.

Considérant que la Commune de Brunehaut finance la plus grande part de la subvention communale (39%) et qu'elle exerce la tutelle spéciale d'approbation, le Conseil communal de Rumes est invité à émettre un avis sur l'approbation de ce compte.

Le Collège communal, après vérification, propose au conseil d'émettre un avis favorable à l'approbation du compte de l'exercice 2022 de la Fabrique d'Eglise protestante EPub Rongy-

Taintignies se clôturant avec un boni de 10.299,49€ (recettes : 20.577,36€ - dépenses: 10.277,87€)

5. Marché public de fournitures-Acquisition d'un véhicule pour le service travaux

Le Collège communal propose l'acquisition d'une camionnette pour le service travaux, telle que prévue dans l'article budgétaire 421/743-52 (20230062), afin de remplacer la camionnette Citroën Jumpy sur laquelle il sera nécessaire d'effectuer de nombreux frais afin de la garder aux normes.

6. PCDR-Rapport annuel des projets de développement rural : approbation

La Commune doit dresser, chaque année, un rapport sur l'état d'avancement du Plan Communal de Développement Rural. Suite à la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en oeuvre du PCDR, ce rapport annuel doit maintenant être approuvé par le Conseil communal.

Le Collège communal propose au Conseil d'approuver le rapport annuel 2022 de l'Opération de Développement rurale.

7. PCDR-Réaménagement de l'ancienne maison communale de Rumes en maison rurale multiservices : Convention réalisation CR23

Le Conseil communal, en sa séance du 25 juin 2012 a adopté le projet de programme communal de Développement rural (PCDR). Sa fiche projet N°16 concernait le réaménagement de l'ancienne Maison communale de Rumes.

Le Conseil communal a approuvé la convention-faisabilité 2019 (en séance du 28 mars 2019) et le projet définitif, les conditions et le mode de passation du marché de travaux (en séance du 24 février 2022). Cette dernière décision a été transmise au cabinet de la Ministre Tellier et au Service Public de Wallonie.

Une convention-réalisation CR2023 a été établie par la Direction du Développement rural et a été transmise à notre administration le 03 mars 2023 par le Service Public de Wallonie. Le Collège propose son approbation au Conseil communal.

8. Finances-Budget participatif 2023- règlement : adoption

Le Collège communal demande au Conseil communal de mettre en oeuvre le projet N°A13.2.4 du PST: "Instaurer un budget participatif favorisant le développement de projets avec les citoyens".

Il propose de réserver un montant de 10.000€, en 2023, pour le financement des projets participatifs et d'inscrire ces projets dans le cadre des objectifs du Plan communal de

développement rural adopté le 25 juin 2012.

Un règlement et ses annexes sont ici soumis au Conseil communal.

Un subside pourra être sollicité auprès de la Ministre Tellier en application de la circulaire 2020/01 relative à la mise en oeuvre des programmes de développement rural.

9. Personnel communal-Modification du statut administratif du personnel communal - obligation du travailleur en maladie : décision

Vu la loi du 30 octobre 2022 (M.B. du 18 novembre 2022) portant sur des dispositions diverses en matières de maladie, le Collège communal propose au Conseil communal de modifier le statut administratif du personnel communal.

Cette mesure a fait l'objet d'un protocole d'accord du Comité de négociation/concertation syndicale intervenu le 20 février 2023.

10. Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2023 : approbation
